

Rapport N° 3 :
**Dispositif Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs (I.C.E.)
 Campagne 2020**

Rapporteur (s) :	Oumhanie LEGEARD – Directrice du service Formation & Insertion Professionnelle
Service – personnel référent	Service Formation Insertion professionnelle Pauline BERGER – Responsable administrative des études doctorales
Séance du Conseil académique	26 mai 2020

Pour délibération	<input type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

En 2018, des discussions ont eu lieu avec la Région pour créer un nouveau dispositif de financement destiné à faire émerger des entrepreneurs et managers à haute connaissance scientifique. Ce dispositif correspond à la convergence des dispositifs des ex-régions Bourgogne (Jeunes Chercheurs Entrepreneurs – JCE) et Franche-Comté (Docteurs-Entrepreneurs – DE).

Ce parcours intégrant une double compétence recherche et entrepreneuriat/management est intitulé « Itinéraire Chercheurs Entrepreneurs » (I.C.E). La première campagne a eu lieu en 2019, pour des thèses débutant en 2019/2020.

Il vise à promouvoir l'émergence d'entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire régional et passe par l'identification et la professionnalisation de chercheurs ayant la volonté de s'inscrire dans ce type de projet.

Les objectifs sont les suivants :

- Financer un parcours intégrant une double formation recherche et entrepreneuriat/management
- Inciter des chercheurs à la valorisation de la recherche ou à la création d'entreprises en lien ou à l'issue de leurs travaux de recherche
- Identifier et développer les projets de recherche susceptibles de s'inscrire dans un parcours d'entrepreneuriat à haute valeur technologique

Le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté a défini une enveloppe de 1,3 million d'euro pour la campagne 2020, prenant en compte l'augmenta. Les deux parcours seront ainsi financés :

- Un parcours thèse sur 36 mois : subvention plafonnée à 114 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat

- Un parcours post-doctorat sur 12 mois : subvention plafonnée à 60 000 € comprenant la formation à l'entrepreneuriat

La formation à l'entrepreneuriat est spécifiquement mise en place et adaptée au parcours. Elle s'inspire des Masters MAE, du DU PEPITE et des formations dispensées par les IAE. Elle représente un volume horaire de 120h sur trois ans.

L'éligibilité des projets sera déterminée en fonction :

- Du potentiel de valorisation du sujet de thèse à conduire à terme à la création d'une entreprise
- De la qualité et de la motivation des candidats pour la valorisation ou la création d'entreprise
- De l'engagement des candidats à suivre une double formation
- Des avis consultatifs de la ComUE UBFC

La Mission doctorale UBFC sera le porteur administratif de ce dispositif.

Le recrutement de doctorants dans le cadre de ces dispositifs aura lieu en deux phases.

- Phase 1 : Sélection des projets par la Région en coordination avec UBFC

Les propositions de projets seront remontées à la Mission doctorale avant le 15 mai 2020. Une commission se réunira le 27 mai pour procéder à la sélection.

- Phase 2 : Recrutement des candidats

Un jury de sélection se réunira le 30 juin 2020 pour réaliser les entretiens de recrutement. Il sera composé de 1 ou 2 chefs d'entreprise, d'un représentant de la Banque Publique d'Investissement (BPI), d'un représentant de l'incubateur Deca-BFC, d'au moins 1 représentant de la Région et de représentants du secteur universitaire.

L'appel à projets et la fiche projet ont été diffusés à l'ensemble des acteurs concernés (documents en annexe).

Les doctorants recrutés dans le cadre de ce dispositif n'auront pas l'obligation de justifier de 30 heures de CSTI, contrairement aux autres doctorants financés par le Conseil régional à partir de 2020/2021.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil académique de bien vouloir prendre connaissance des modalités de la campagne 2020 du dispositif I.C.E.